

## Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président, **concernant le financement des bâtiments scolaires et la situation de l'enseignement**

*Éléments neufs : l'interview du Ministre-Président sur la situation de l'enseignement du vendredi 12 mars 2021 dans le journal Le Soir (« Une guerre scolaire serait indécente et irresponsable »).*

Monsieur le Ministre-Président,

Le vendredi 12 mars dernier, vous avez accordé une interview au journal Le Soir. À cette occasion, vous avez confirmé les ambitions du gouvernement pour un enseignement de qualité et vous avez également apporté quelques éclairages sur le financement des réseaux d'enseignement.

Monsieur le Ministre-Président, nous ne referons pas le débat ici. Vous l'avez déjà dit il y a quelques jours : la clé de répartition des fonds européens pour les bâtiments scolaires fait l'objet d'un accord politique... Mais la recherche d'un rééquilibrage du financement des réseaux d'enseignement sera soutenue à l'échelle de l'ensemble des moyens qui seront mobilisés à terme pour les bâtiments scolaires.

Toutefois, dans cet même interview, vous avez affirmé vous battre indistinctement pour tous les enfants, en ce compris par l'engagement d'une solution à trouver d'ici la fin 2022 concernant le dossier des subventions de frais de fonctionnement. Pourriez-vous nous apporter un bref éclairage sur cette priorité ? Vous avez également évoqué d'éventuels aménagements limités concernant cette clé de répartition. Pouvez-vous nous en dire plus ? Ces éléments feraient-ils partie de la note qui sera prochainement déposée à la table du gouvernement et que le Ministre Daerden a annoncée à la télévision le jeudi 11 mars dernier ?

Monsieur le Ministre-Président, je me réjouis de votre volonté d'assurer un rôle de pacificateur. Nous sommes tout à fait d'accord : un enfant vaut un enfant. Et une guerre entre les réseaux serait totalement contre-productive à l'heure où le Pacte d'Excellence est sur la table pour améliorer la qualité de notre enseignement. Vous avez annoncé votre souhait de revoir l'ensemble des responsables des réseaux. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Nous vous soutenons pleinement dans cette démarche qui soutient un dialogue positif et constructif entre tous les acteurs.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

## La réponse du Ministre :

Le Conseil des ministres de jeudi dernier a en effet échangé au sujet des fiches-projets d'investissement, ainsi que de celles relatives aux réformes réalisées dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR). Toutefois, le délai pour remettre nos fiches-projets à 100 % de l'enveloppe budgétaire disponible n'est pas encore échu et le gouvernement met à profit le temps qu'il lui reste pour finaliser ces différents projets. Les arbitrages étant encore toujours en cours, je ne peux, pour l'instant, pas répondre à vos interrogations légitimes. Je me ferai toutefois un plaisir d'y répondre une fois l'accord final signé.

Concernant le financement des bâtiments scolaires, il n'y aura pas de remise en cause des principes de base de la clé de répartition convenue, même si nous testons actuellement plusieurs modélisations. Celles-ci ont pour but de prendre en considération certains paramètres et de parvenir au plus juste compromis en tenant compte des intérêts des uns et des autres. En outre, le ministre chargé du Budget et du subventionnement des bâtiments scolaires a rencontré les responsables des différents réseaux.

Je n'ai aucune envie d'assister à la naissance d'une guerre scolaire. Je ne suis l'avocat de personne, seulement le défenseur de la qualité de l'enseignement et du bien-être des enfants. Je souhaite dès lors jouer un rôle de pacification dans le respect des uns et des autres et prendre toute initiative utile pour apaiser le débat entre réseaux. Celui-ci a été relancé à l'occasion du PRR, mais existe depuis bien plus longtemps. En tout état de cause, il me paraît utile de nuancer l'apport des moyens consacrés au financement des bâtiments scolaires à travers le PRR. En effet, bien qu'appréciable, ce montant de 230 millions d'euros – et non 300 – ne représente en définitive qu'un peu plus d'une année de financement ordinaire des infrastructures éducatives. Chaque année, le montant alloué en temps normal par le gouvernement s'élève à un peu moins de 200 millions d'euros, tous réseaux confondus, investissements directs et subventions pris en compte. Nous parlons donc d'une somme de 200 millions sur un budget total de 6,5 milliards d'euros destiné à l'enseignement obligatoire. En outre, 5,5 milliards d'euros sont dédiés au traitement des enseignants en fonction du nombre d'enfants.

Je l'ai dit par voie de presse: cet apport du PRR ne constitue qu'un bonus. Bien qu'il soit conséquent, la problématique du financement équitable des réseaux et des bâtiments scolaires est bien plus large. À cet égard, à la lumière de tous les fonds budgétaires actuellement affectés à l'entretien et à la rénovation des bâtiments scolaires, je vous confirme que je souhaite assurer, en toute sérénité et transparence, un rééquilibrage global entre les différents réseaux d'enseignement. J'entends également remettre sur la table le dossier des frais de fonctionnement des établissements scolaires, celui-ci ayant été enterré pendant 20 ans par les précédentes majorités et donc par vous, Madame Greoli.

Je suis surpris de l'in vraisemblable amnésie dont fait preuve le cdH. Un proverbe africain dit: «quand le singe veut monter un cocotier, il faut qu'il ait les fesses propres». Lorsque nous parlons du décret du 12 juillet 2001 visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, l'objectif prévu pour 2010 était d'atteindre les 75 % pour les deux réseaux subventionnés, l'officiel et le libre. Je rappelle

qu'en 2010, l'objectif a été reporté à 2014. En 2014, il a été reporté à 2018 et, en 2019, il a été remis à 2038, soit deux dizaines d'années plus tard! Le système en vigueur pour les bâtiments scolaires est tellement injuste! Même si la clé de répartition devait être basée sur les cinq dernières années, nous serions en droit de nous demander ce qu'ont fait Mmes Simonet, Milquet et Schyns lorsqu'elles étaient aux commandes. Vous êtes frappée d'amnésie politique, Madame Greoli, lorsqu'il s'agit de votre formation politique.

La Cour constitutionnelle a rendu un arrêt le 1<sup>er</sup> octobre dernier demandant à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'entamer une réflexion sur la manière de revoir les règles de financement relatives aux frais de fonctionnement des établissements. Le but est d'élaborer un nouveau dispositif législatif non discriminatoire pour le 31 décembre 2022.

Pour mener à bien ces différents chantiers, nous aurons besoin de sérénité. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour lancer un appel devant votre Parlement. Il faut que chacun prenne conscience de la mesure des défis auxquels nous sommes confrontés et accepte d'y participer avec une hauteur de vue à la mesure des enjeux. Vous avez cité le Pacte pour un enseignement d'excellence. Cependant, nous devons gérer au quotidien une pandémie avec des conséquences invraisemblables sur les apprentissages et sur nos enfants. Nous ne sommes vraiment pas épargnés au niveau des matières que nous avons à gérer en Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement l'éducation.

Nous savons que la question des réseaux d'enseignement est source de clivage depuis la création de la Belgique. Néanmoins, nous ne sommes plus en 1879 ou en 1950. Dès lors, je demande à chacun d'accepter de discuter de l'avenir de notre enseignement de manière dépassionnée, en prenant particulièrement en considération la recherche de la qualité et du bien-être tant des enfants que des enseignants.